

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020

**Rapporteur :
Monsieur Yves
FORMENTIN-MORY**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Adhésion au Réseau des Territoires d'Innovation Démocratique

Le Réseau des territoires d'innovation démocratique regroupe une communauté d'élus et d'agents publics de collectivités locales pour échanger entre pairs sur les sujets et enjeux liés à l'innovation démocratique dans les territoires.

L'adhésion pour 2021 est de 1 000 euros, puis 2 500 euros les années suivantes.

En procédant à cette adhésion, la ville de Quimper souscrit à un objectif de volonté d'amélioration du système démocratique en concevant et expérimentant de nouveaux outils, méthodes et mécanismes démocratiques dédiés notamment à :

- garantir la transparence des décisions et l'intégrité des décideurs ;
- permettre la participation de tous aux prises de décisions communes ;
- accroître le pouvoir d'agir des citoyens, les logiques collaboratives et pair à pair dans l'action publique.

L'adhésion de la ville de Quimper à un tel réseau vise à disposer d'un accompagnement, d'un accès à une expertise en matière de démocratie participative et de contacts privilégiés avec d'autres collectivités, professionnels et intellectuels de la démocratie participative.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adhérer au réseau des territoires d'innovation démocratique et d'autoriser madame la maire à verser l'adhésion.